

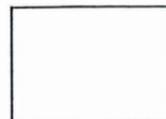
Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE
L'ACTION SOCIALE DE
VERNOUILLET



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT QUATRE SEPTEMBRE à 18H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etaient présents : D. STEPHO ; C. LUCAS ; J.P RICHARD ; J. TRAPATEAU ; G. QUERITE ; P. VISERY ; M. HASSANPOUR ; P. BAMBOTE WANTONTWA ; Y. SCOUARNEC ; A. PIAUPHREIX ; M. SIADOUA ;

Excusés : A. AHSAINÉ ; S. VIGNY ; S. MERABTI ;

Absents non excusés : N. BOUADLA-ABDI ; S. AHIZOUN ; P. LAURET-MOUHOUBI ;

OBJET :
CCAS-2024-C10

Mme Catherine LUCAS a été élu secrétaire.

**Participation au Fonds
Solidarité pour le
Logement (FSL) du
Conseil Départemental
pour 2024**

Monsieur Damien STEPHO, Président du CCAS rappelle que le Fonds de Solidarité pour le Logement s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Afin de contribuer à la mise en œuvre du droit au logement, la collectivité envisage d'abonder le FSL pour l'année 2024. Cette participation est basée sur le nombre de logements sociaux de la commune sur l'année 2024 (1 924 logements x 3€ = 5 772 €).

**Date de la
convocation**

Le Conseil d'administration
Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré,

17 septembre 2024

Approuve une participation financière au FSL de 5772 €.
Autorise le Président ou la Vice-présidente à participer financièrement au FSL pour l'année 2024 et à signer tout document s'y rapportant.

Le Président



Damien STEPHO

Monsieur le Maire, Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage

028-262800352-20240924-ccas2024c10-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2024

